



## NAVIGUER EN TOUTE SECURITE DANS LE PORT DE ZEEBRUGGE

### NOTE POUR LA NAVIGATION DE PLAISANCE

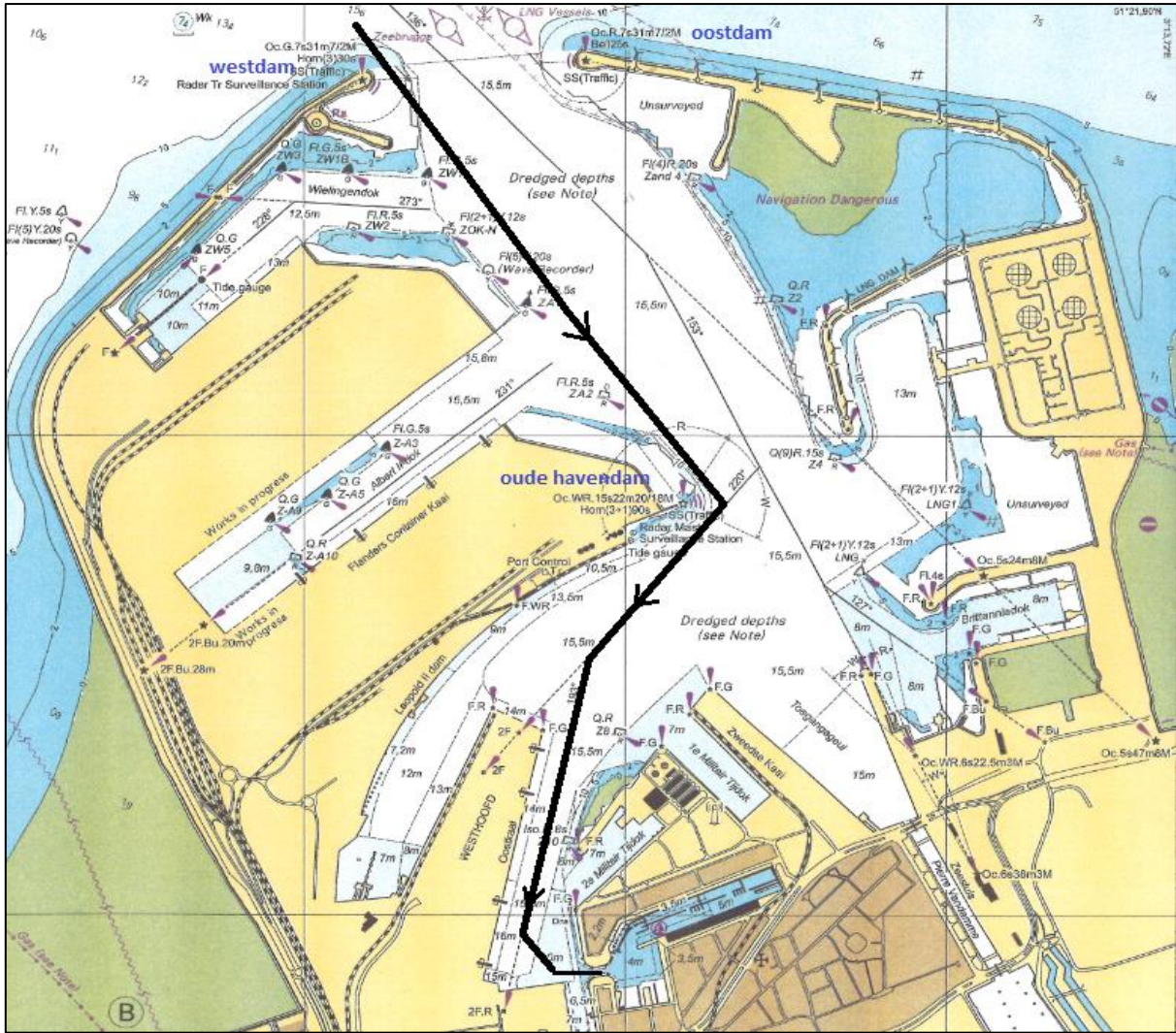
Le but de ce document est d'informer les bateaux de plaisance sur les modalités d'un passage en toute sécurité dans le port de Zeebrugge. Il est le résultat d'une initiative commune de la capitainerie du Port of Zeebrugge et des yacht clubs RBSC et BZYC. Il est soumis à toutes les réglementations applicables, y compris la régulation portuaire de la zone portuaire Brugge-Zeebrugge. Cette régulation ainsi que des informations complémentaires peuvent être consultées sur <https://portofzeebrugge.be/en/nautisch/e-loket>.

#### GÉNÉRAL

- Il est attendu d'un bateau de plaisance d'écouter sur le canal VHF71 (Port Control) pendant tout le trajet à travers le port, du mole d'entrée jusqu'au bassin de la marina ou inversement. Il est conseillé de commencer à écouter le canal VHF71 au moins 15 minutes avant son entrée ou départ de la marina pour se faire une idée de l'état du trafic.
- En cas de doute concernant une certaine situation, vous pouvez toujours contacter Port Control Zeebrugge via le canal VHF71. Les instructions de Port Control ont toujours priorité sur les feux de signalisation et doivent être suivies.
- Contacter Port Control pendant la traversée du port de Zeebrugge n'est pas requis si les règles et les signaux sont correctement suivis.
- Il est néanmoins obligatoire de :
  - o respecter les feux de signalisation portuaire sur le mole d'entrée et l'ancien mole;
  - o garder le côté tribord et traverser les voies navigables et les quais perpendiculairement à moins que Port Control n'en ordonne ou ne permette autrement;
  - o garder une distance de sécurité avec la navigation commerciale.
- Il est interdit de :
  - o entraver la navigation commerciale;
  - o louvoyer, pêcher ou mouiller dans le port;
  - o d'entrer dans les bassins et amarrer aux quais commerciaux et militaires.
- La vitesse maximale autorisée dans le bassin de la marina est de 3 nœuds (6 km/h). Dans la zone portuaire commerciale, une vitesse de sécurité doit être maintenue, en tenant compte du trafic maritime et des conditions météorologiques.

# ENTRER DANS LE PORT DE ZEEBRUGGE

Tenir à tribord en entrant = côté Ouest = côté vert.

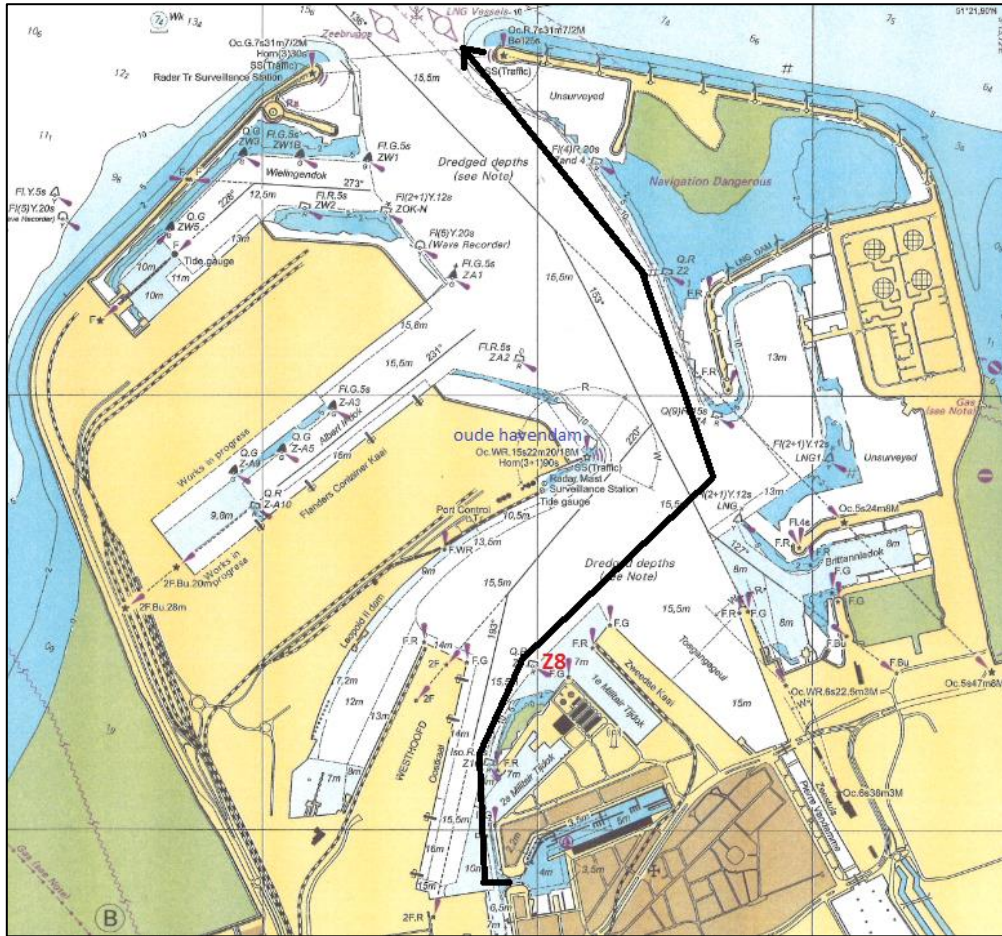


Nouveau mole (Ouest et Est)		Ancien mole (Oude havendam)	
● ● ●	<b>Entrée interdite</b> <i>Attendez en dehors de la voie navigable</i>	● ● ●	<b>Entrée interdite</b> <i>Attendez du côté Ouest de la voie navigable, au nord de l'ancien mole (oude havendam)</i>
● ● ● cignotant	<b>Port fermé, grand danger</b> <i>Attendez les instructions</i>		
● ● ● ● ● ●	<b>Entrée interdite</b> <i>Méthanier entre ou sort du port</i>		
● ● ● ● ○	<b>Entrée autorisée – navigation à double sens</b>	● ● ○	<b>Entrée autorisée – navigation à double sens</b>
● ● ● ● ● ●	<b>Entrée autorisée – navigation à sens unique</b>		
● ● ○ ● ● ●	<b>Entrée autorisée uniquement après l'autorisation explicite de Port Control (VHF71)</b>	● ● ○ ● ● ●	<b>Entrée autorisée uniquement après l'autorisation explicite de Port Control (VHF71)</b>
● ● ○ ● ● ●	<b>Entrée autorisée uniquement après l'autorisation explicite de Port Control (VHF71)</b> <i>Méthanier entre ou sort du port</i>		

## QUITTER LE PORT DE ZEEBRUGGE

Pour quitter le bassin du port de plaisance une autorisation au préalable doit être obtenue de Port Control via le canal VHF71. La demande se fait de préférence avant ou au moment de quitter son emplacement. L'autorisation doit en tous les cas être obtenue avant de quitter le bassin de la Marina.

Tenir à tribord en sortant = côté Est = côté rouge.



Nouveau mole (Ouest et Est)		Ancien mole (Oude havendam)	
● ● ●	<b>Sortie interdite</b> <i>Attendez du côté Est de la voie navigable, au Nord du terminal LNG</i>	● ● ●	<b>Sortie interdite</b> <i>Attendez au niveau de la bouée rouge Z8</i>
● ● ● clignotant	<b>Port fermé, grand danger</b> <i>Attendez les instructions</i>		
● ● ● ● ● ●	<b>Sortie interdite</b> <i>Méthanier entre ou sort du port</i>		
● ● ○	<b>Sortie autorisée – navigation à double sens</b>	● ● ○	<b>Sortie autorisée – navigation à double sens</b>
● ● ●	<b>Sortie autorisée – navigation à sens unique</b>		
● ○ ●	<b>Sortie autorisée uniquement après l'autorisation explicite de Port Control (VHF71)</b>	● ○ ●	<b>Sortie autorisée uniquement après l'autorisation explicite de Port Control (VHF71)</b>
● ● ○ ● ● ●	<b>Sortie autorisée uniquement après l'autorisation explicite de Port Control (VHF71)</b> <i>Méthanier entre ou sort du port</i>		